



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

[Plan du site](#) [PDF](#) [Search](#) [Français](#)

Qu'est-ce que la FAAFI ?

La Fédération

La FAAFI est la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux. Elle a été fondée en 1975 par trois associations d'anciens fonctionnaires internationaux, situées à Genève, New York et Rome. Au fil des ans, de nombreuses autres associations d'anciens fonctionnaires du système des Nations Unies ont rejoint la Fédération. Lors de la 48ème session du Conseil, qui s'est tenue à Rome du 20 au 25 juillet 2018, avec l'admission de Madagascar et de la Mauritanie, le nombre total des associations a atteint 63 associations comptant plus de 18'500 membres, situées dans toutes les régions du monde.

Les associations membres de la FAAFI sont répertoriées par lieu et les coordonnées de chacune d'entre elles sont disponibles sur ce site :

http://www.fafics.org/FAFICS_Member_Associations_F.htm

D'autres associations d'anciens fonctionnaires internationaux, y compris d'anciens agents locaux, peuvent demander à devenir membres et voir leur demande examinée par le 52ème conseil de la FAAFI, qui devrait se tenir en juillet 2022.

Le Conseil et le Bureau

La Fédération a son siège à Genève et un bureau de liaison à New York. La FAAFI est dirigée par un Conseil au sein duquel toutes les associations membres sont représentées. Le Conseil se réunit chaque année.

Le Bureau de la Fédération est composé d'un président, de cinq vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier, élus pour un an par le Conseil. La 50ème session du Conseil, qui s'est tenue en juillet 2021, a élu le Bureau suivant :

Président : Marco Breschi,

Vice-Présidents : Jennifer Ashton, Jerry Barton, Odette Foudral, Deborah Landey, Carlos Santos-Tejada,

Secrétaire : Jay Sundaresan

Trésorier : Romesh Muttukumar

Buts et objectifs

Les buts et objectifs de la Fédération sont de rassembler les associations membres d'anciens fonctionnaires internationaux et de fournir un cadre à leurs activités. Ce faisant, la Fédération :

a) soutenir et promouvoir les objectifs, les principes, les programmes et les réalisations du

système des Nations Unies ;

(b) promouvoir et défendre les intérêts de la communauté des anciens fonctionnaires internationaux ;

(c) maintenir et développer la solidarité et les contacts étroits entre et parmi les associations membres ;

(d) représenter la communauté des anciens fonctionnaires internationaux auprès des organes appropriés du système des Nations Unies et notamment les retraités et les bénéficiaires de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (CCPPNU) ;

(e) promouvoir les échanges et la coordination avec les fédérations de membres du personnel en service et coopérer avec d'autres associations et organisations, le cas échéant ;

(f) soutenir et coordonner les activités des associations membres, notamment en matière de pensions et de protection de la santé.

Relations avec la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (CCPPNU)

La FAAFI est le représentant officiel des retraités et des bénéficiaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et, à ce titre, elle assiste aux réunions annuelles du Comité mixte de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (CCPPNU) avec une délégation composée de quatre représentants et de deux représentants suppléants. Les représentants de la FAAFI ont tous les droits des membres, à l'exception du droit de vote. Elle peut également assister aux réunions du Comité permanent du Comité des pensions, avec une délégation plus réduite. La FAAFI entretient des contacts étroits avec le Directeur général du Fonds de pension et le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les investissements, ainsi qu'avec leurs hauts fonctionnaires. Ces fonctionnaires ont une séance de travail d'une demi-journée avec le Conseil de la FAAFI pendant sa session annuelle, au cours de laquelle les problèmes et les préoccupations de la communauté mondiale des retraités de l'ONU sont portés à leur attention.

Depuis 2011, dans la lettre annuelle de l'Administrateur et du Secrétaire de la CCPPNU, envoyée à toutes les parties de la Caisse, y compris les retraités et les bénéficiaires, l'Administrateur a décrit la FAAFI et ses associations membres dans les termes suivants :

"Les retraités et les bénéficiaires doivent être conscients des informations et de l'aide précieuses qu'ils peuvent obtenir auprès de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) et de ses associations membres."

"L'objectif principal de la FAAFI est de représenter et de protéger les intérêts de ses associations membres, notamment en matière de pensions, d'assurance maladie et de questions connexes. En même temps, la FAAFI reste prête à intervenir sur toute autre question concernant des individus et/ou des groupes de retraités et d'ayants droit, et à assister également les associations non membres, notamment en matière de pensions, d'assurance maladie et de questions connexes. Grâce à l'expérience de leurs membres respectifs, les associations membres de la FAAFI sont des sources d'information et de conseils avisés, non seulement sur les questions relatives aux pensions mais aussi sur les lois et autres aspects de la vie dans les pays du monde entier. Les membres de la FAAFI continuent d'être des partenaires importants du secrétariat du Fonds de pension et des organisations membres, par leur soutien et leur assistance. Plus précisément, la FAAFI et ses associations membres apportent une aide précieuse aux retraités et aux bénéficiaires dans la résolution de leurs problèmes."

"En outre, la FAAFI fournit une assistance particulière dans le cadre de l'important

processus de certification des droits de la Caisse. Les représentants de la FAAFI participent activement et efficacement aux sessions du Comité des pensions et de son Comité permanent, du Comité d'audit et de tous les groupes de travail créés par le Comité des pensions. Dans cette optique, vous voudrez peut-être envisager d'adhérer à l'association de retraités de votre région. La FAAFI encourage tous les retraités des organisations du système des Nations Unies à adhérer à l'association de leur choix, car elles sont ouvertes à tous dans leur intérêt."

Assurance maladie après la cessation de service

Bien que la Fédération n'ait pas de rôle représentatif dans les différentes assurances maladie des organisations, qui sont accessibles aux retraités dans le cadre du régime d'assurance maladie après la cessation de service, la FAAFI assure des échanges d'informations et développe les objectifs de la Fédération au sein du Comité permanent de l'assurance maladie après la cessation de service et des soins de longue durée (ASHIL) du Conseil de la FAAFI. Elle participe également en tant qu'observateur aux réunions inter-agences des responsables des ressources humaines sur les prestations de soins de longue durée. L'objectif de la Fédération est de faire en sorte que ces prestations soient intégrées dans tous les plans d'assurance maladie des organisations.

Les prestations de retraite et le système d'ajustement des pensions

La FAAFI est constamment engagée dans des activités visant à améliorer et à protéger les intérêts des retraités et des bénéficiaires de la CCPPNU. Par l'intermédiaire de son Comité permanent des pensions, le Conseil de la FAAFI surveille le système d'ajustement des pensions et les mécanismes d'ajustement du coût de la vie et cherche à apporter des améliorations lorsque cela s'avère nécessaire. Il a élaboré et soumis des propositions visant à améliorer les prestations de retraite des conjoints divorcés. La FAAFI continue de soutenir la juste revendication du paiement de leurs pensions de la Caisse commune des pensions par les fonctionnaires retraités du système des Nations Unies originaires de l'ex-Union soviétique, de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine, qui en ont été privés par ces gouvernements et, jusqu'à présent, par les États qui leur ont succédé.

Plaidoyer en faveur des buts, principes, programmes et réalisations du système des Nations Unies

La FAAFI est une organisation non gouvernementale accréditée auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), du Conseil des droits de l'homme et du Département de l'information, avec lesquels elle a un statut consultatif. En tant que telle, elle participe aux réunions des deux Conseils et de leurs organes subsidiaires, aux forums civiques et à d'autres événements en faveur des objectifs, des principes, des programmes et des réalisations du système des Nations Unies, où les contributions, l'expérience et les points de vue des anciens fonctionnaires internationaux peuvent être utiles.

La FAAFI maintient également un statut consultatif auprès de la FICSA, la Fédération des Associations de Fonctionnaires Internationaux.

[Return to top >>>](#)